

TABLEAUX DES MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIE PAR RISQUE ET PAR SINISTRE

LA PROTECTION DE VOTRE ACTIVITE	
INCENDIE – EXPLOSIONS – EVENEMENTS ANNEXES	
- Bâtiments ou Risques Locatifs	A concurrence des dommages
- Contenu	Dans la limite d'une valeur définie ensemble « valeur du contenu »
- Frais de clôture provisoire ou gardiennage	15 000 €
DEGATS DES EAUX	
- Bâtiments ou Risques Locatifs	A concurrence des dommages
- Contenu	50% de la « valeur du contenu »
EVENEMENTS CLIMATIQUES A CARACTERE NON EXCEPTIONNELS	
- Bâtiments ou Risques Locatifs	A concurrence des dommages
- Contenu	100% de la « valeur du contenu »
EVENEMENTS CLIMATIQUES A CARACTERE EXCEPTIONNELS	
- Indemnisation des dommages subis	750 000 €
CATASTROPHES NATURELLES	
- Bâtiments ou Risques Locatifs	100% de la « valeur du contenu »
- Contenu	100% de la « valeur du contenu »
ATTENTATS ET ACTES DE TERRORISME	
- Bâtiments ou Risques Locatifs	100% de la « valeur du contenu »
- Contenu	100% de la « valeur du contenu »
DOMMAGES ELECTRIQUES	
- Dommages au matériel informatique et bureautique	10% de la « valeur du contenu »
VOL	
- Détériorations Immobilières	A concurrence des dommages
- Vol avec effraction : Contenu	25% de la « valeur du contenu »
- Vol sans effraction : Contenu	6 000 €
- Vol de fonds et valeurs :	
> en coffre	30 000 €
> en tiroir-caisse.....	15 000 €
> sur la personne.....	30 000 €
VANDALISME	
- Bâtiments ou Risques Locatifs	100% de la « valeur du contenu »
> dont graffitis et Tags	10 000€
- Contenu	100% de la « valeur du contenu »
TOUS RISQUES MATERIELS	
- matériels y compris informatique et bureautique	
> à l'intérieur des locaux.....	30 000 €
> à l'extérieur et en cours de transport	10 000 €
TOUS RISQUES SAUF	
- Indemnisation des dommages subis	750 000 €
BRIS D'ENSEIGNES – MATS - BRIS D'APPAREILS SANITAIRES – GLACES	
- Bris des biens assurés	80 000 €
MARCHANDISES ET EMBALLAGES EN CHAMBRES, EN ARMOIRES OU EN MEUBLES FRIGORIFIQUES	
- Tous dommages y compris frais de sauvetage	30 000 €
GARANTIES COMPLEMENTAIRES	
- Pertes financières	25% de la « valeur du contenu »
- Frais de remplacement des serrures	3 000 €
- Dommages aux Aménagements Extérieurs	> Ouvrages extérieurs 100 000€ dont vol 30 000€ > Aménagements extérieurs 60 000€ dont vol 20 000€ > Autres biens extérieurs 30 000€ dont vol 10 000€
- Dommages aux Piscines et Spas	100 000 €
- Dommages aux Parcours de Golf	100 000 €
- Dommages aux Structures Légères Non Ancrées	50 000 €
> Dont vol	10 000 €
PERTE D'EXPLOITATION	
- Indemnisation sur 24 mois Dont > Impossibilité d'accès, > Carence des fournisseurs, > Fermeture administrative,	Montant réel de la perte de marge brute et des frais supplémentaires d'exploitation dans la limite de 2 années de marge brute. sans excéder 20% de l'indemnité PE de base ans la limite de 300 000 € sur une période d'indemnisation de 3 mois
PERTE DE VALEUR VENALE DU FONDS	
- Indemnisation pour la perte de valeur vénale du fonds de commerce	Valeur à dire d'expert dans la limite de 2 années de Chiffre d'affaires